



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2023/04/01
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 21 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	10	01	00	00				

Date de convocation : 09 novembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : ARNAUD Aurélie donne pouvoir à GIET Christopher.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : RECTIFICATION RESULTAT ELECTION SENATORIALE

A l'issue des résultats des élections sénatoriales en date du 09 juin 2023, par laquelle la Commune de Ludesse a élu un délégué titulaire et 3 délégués suppléants, le Préfet du Puy-de-Dôme, par un déféré, enregistré le 16 juin 2023, a demandé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand :

1. De proclamer élu, en vue de la désignation du délégué titulaire du conseil municipal de la commune de Ludesse au collège électoral appelé à élire les sénateurs le 24 septembre 2023, M. Romain Laurent ;
2. De modifier l'élection des délégués suppléants de la commune de Ludesse en proclamant élus, Mme Virginie Jamot, en qualité de première suppléante, M. Nicolas Alizert, en qualité de deuxième suppléant et Mme Delphine Audigier en qualité de troisième suppléante.

Le Conseil Municipal de Ludesse prend acte de la décision en date du 19/06/2023, du Tribunal Administratif :

- ❖ M. Romain Laurent est proclamé élu en qualité de délégué à l'issue des opérations de désignation des délégués du conseil municipal de la commune de Ludesse appelés à élire les sénateurs le 24 septembre 2023.
- ❖ L'élection de M. Nicolas Alizert en qualité de délégué est annulée.
- ❖ Sont proclamés élus en qualité de première suppléante : Mme Virginie Jamot et, en qualité de deuxième suppléante, Mme Delphine Audigier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 24 novembre 2023

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le :